

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 90-409 du 31 Décembre 1990

portant nomination de Monsieur Kokou Marius QUENUM, Administrateur Civil, en qualité de Premier Conseiller de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances N°s 21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON en qualité de Président de la Cour Suprême ;

SUR proposition du Président de la Cour Suprême ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Décembre 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Kokou Marius QUENUM, Administrateur Civil, est nommé Premier Conseiller à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Article 2.- Monsieur Kokou Marius QUENUM prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la Loi.

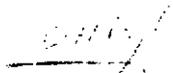
Article 3.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de l'installation de Monsieur QUENUM dans ses fonctions sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1990

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

  
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,



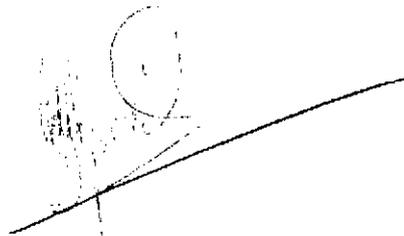
Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU  
Ministre intérimaire

le Ministre de la Justice et  
de la Législation ,



Yves YEHOUESSI

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 HCR 4 CS 4 MF-MJL 4 Autres Ministères 12  
Départements 6 DPE/MTAS 2 DB-DSDV-DCOF-DTCP-DI 10 DLC-DAJL-INSAE-BCP-  
DPE 5 IGE 1 BN-DAN 2 INTERESSE 1.-